

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUD
ARRETE DU MAIRE CD - N° 2025 - 581

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LE DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX - AVENUE MARECHAL LECLERC

Ville de Castelnaudary
du Domaine Public

Opération 2025-0815

- Autorisation du 1er, 2ème et 3ème groupe
 Autorisation du 4ème

Le Maire de Castelnaudary,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-22-1, L 2213-1, L 2213-2 1er et 2ème et L 2213-6,
Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L 115-1 à L 116-8 et L 141-2 à L 141-12, R 115-1 à R 116-2 et R 141-12 à R 141-22,
Vu le règlement de voirie de la Ville de Castelnaudary, adopté par délibération en date du 18 mai 2009,

ARRETE

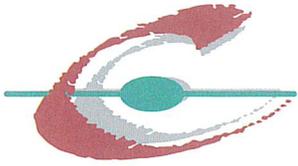
Article 1 : L'autorisation demandée par

Pétitionnaire SUEZ EAU France Adresse RUE EVARISTE GALOIS 34535 BEZIERS Date de la demande 31/07/2025 Lieu d'intervention AVENUE MARECHAL LECLERC Description des travaux REPARATION BRANCHEMENT EAUX USEES Description du matériel fixe et roulant de chantier au sol Début et fin des travaux du 14/08/2025 au 15/08/2025	Entreprise chargée des travaux SUEZ EAU France Adresse RUE EVARISTE GALOIS 34535 BEZIERS Téléphone 05 17 00 24 10 Indicatif pour les pays étrangers Fax Courriel ordo.retour@suez.com
---	--

est accordée aux conditions mentionnées ci après

Mesures règlementaires

Commentaires



Ville de Castelnaudary

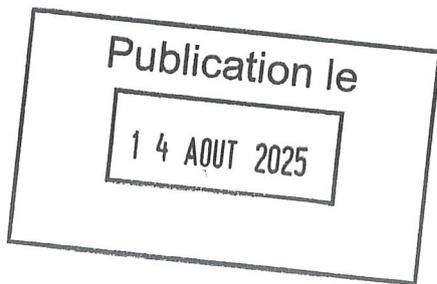
Article 2 : les droits des tiers et ceux de l'administration sont réservés.

Article 3 : la signalisation nécessaire, résultant des mesures réglementaires à mettre en œuvre pour les travaux, doit être mise en place 72 heures avant l'ouverture du chantier sous la responsabilité de l'entrepreneur et du demandeur qui le fera constater par la police municipale.

Article 4 : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et la répression en sera poursuivie conformément à la loi.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Préfet, M. le Directeur Général des Services, M. le Directeur des Services Techniques, M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers, M. le Commandant de la Brigade Autonome de Gendarmerie Nationale, M. le Chef de la Stan, et au bénéficiaire pour notification.

Fait à Castelnaudary le jeudi 7 août 2025



Le Maire Adjoint



Jean François VERONIN-MASSET